AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ULP 23-11-66 579931

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
~~15 F.~~
XXXXXXX
25 F

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine avec cette note, car pour des raisons d'organisation intérieure et technique, la Station d'Avertissements fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er décembre au 30 novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Le tarif pour l'année 1967 est augmenté car:" Pour satisfaire les demandes toujours plus " nombreuses des abonnés, les Stations d'Avertissements Agricoles ont été amenées à augmenter " le nombre et la précision de leurs observations et à étendre à de nouvelles cultures les " conseils donnés dans les Bulletins. Afin de maintenir et de poursuivre l'effort entrepris, " il a été nécessaire de fixer le montant des abonnements de la façon suivante":

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir une série des notes de la Station et la revue PHYTOMA .... 25 F
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA .... 25 F + 10 F par exemplaire supplémentaire de Bulletins.

Le montant de l'abonnement est à verser à C.C.P. NANTES n° 86-04-02 " Régisseur Recettes " Avertissements Agricoles ", Protection des Végétaux, Cité Administrative - ANGERS (M.&L.) à l'aide de la formule de mandat ci-jointe, si vous n'êtes pas titulaire d'un compte chèque postal, en fournissant de toute manière les renseignements demandés sur la partie réservée à la correspondance du mandat.

La Station d'Avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés d'apporter une attention toute particulière sur les points suivants :

- Verser le montant de l'abonnement dès maintenant et de préférence avant le 1er FEVRIER 1967.
- Préciser d'une manière parfaitement lisible en lettres majuscules sur le talon du chèque ou mandat, le nom et l'adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés.
- Reproduire intégralement l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile.
- L'abonnement souscrit avant le 1er JUILLET 1966 n'est plus valable pour 1967.

D'autre part, veuillez ne pas tenir compte de cette note :

- Si vous recevez gratuitement les notes de la Station.
- Si vous êtes abonné par une autre personne.
- Si vous avez payé votre abonnement après le 1er JUILLET 1966

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

.../...

113

IMPORTANT

Les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne, constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits conformément aux notes de la Station pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle l'abonnement arrive à échéance à la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc à nouveau d'effectuer votre abonnement dès maintenant, dans votre intérêt et pour faciliter notre travail.

ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS

CHANCRE COMMUN DU POMMIER - Les conditions sont exceptionnellement favorables au développement de ce parasite sur pommier, et, dans les zones sensibles, sur poiriers. Se reporter au Bulletin d'Octobre.

ASPHYXIE DE RACINES - Compte tenu des conditions climatiques actuelles, faciliter, dans toute la mesure du possible, l'évacuation de l'eau des vergers et des vignes.

ADDITIF A LA NOTE D'OCTOBRE

Les spécialités à base de Mancozèbe peuvent être utilisées dans la désinfection des semences de céréales, contre la carie du blé, les Fusarioses et les Septorioses.

LES TECHNIQUES de PULVERISATION en VITICULTURE et en ARBORICULTURE FRUITIERE
(suite du Bulletin n° 72 de Septembre 1966)

Jusqu'à ces dernières années, seule la pulvérisation mécanique était répandue. Son efficacité sur la plupart des parasites n'est plus à démontrer. Son grand avantage réside dans sa simplicité d'application. Elle ne nécessite que peu de technicité de la part de l'opérateur qui dilue ses bouillies aux doses homologuées figurant sur les emballages des spécialités pesticides. En général, l'indice du bon mouillage de la végétation est indiqué par le début du ruissellement ce que tout le monde peut observer facilement. Enfin, les bouillies assez peu concentrées sont, dans la plupart des cas, d'une toxicité acceptable pour l'utilisateur.

Au point de vue technique, la pulvérisation mécanique est cependant assez grossière, quoiqu'elle ait été bien améliorée par l'adjonction de turbines (jet porté). En outre, elle a l'inconvénient d'être coûteuse en raison des frais qu'entraîne la manipulation d'importantes quantités d'eau (perte de temps, dépenses de main d'oeuvre pour le remplissage fréquent des pulvérisateurs et le transport de l'eau). Si l'on utilise des appareils de grande capacité pour limiter ces remplissages, il est nécessaire de disposer d'une source d'énergie importante pour la traction du pulvérisateur. Celui-ci est lourd et provoque un tassement du sol préjudiciable à la culture.

C'est donc, la plupart du temps dans un souci évident d'économie, (de temps, de main d'oeuvre, d'eau, de carburant...) que l'agriculteur se tourne vers la pulvérisation pneumatique à volume réduit. Mais, en contre partie de ces avantages indéniables, il est indispensable que l'opérateur ait un degré suffisant de technicité :

- pour utiliser rationnellement le matériel pneumatique dont le réglage est délicat.
- pour choisir le volume de liquide à épandre en fonction du parasite à combattre. Le volume épandu est étroitement lié à la vitesse d'avancement du pulvérisateur qui doit donc être constante et soigneusement calculée.
- pour définir la concentration de ses bouillies, celles-ci ne correspondant plus aux doses pour lesquelles les pesticides ont été homologués. Une nouvelle notion de "quantité de matière active par hectare" apparaît. Ce point est particulièrement important. Sa méconnaissance est la cause de nombreux échecs. Ce sera l'objet de notre prochain Bulletin.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS. J. TOUZEAU Contrôleur CENON.
Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.
TIRAGE du 18 NOVEMBRE 1966 - 3.750 Exemplaires.